

Comptabilité - Exercice 1994 - Ouverture de crédits d'investissement au budget primitif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis l'année 1986, la Ville de Besançon adopte son budget primitif au cours du premier trimestre de l'exercice auquel il s'applique. Cette procédure sera reconduite pour l'exercice 1994.

La loi d'Amélioration de la Décentralisation n° 88.13 du 5 janvier 1988 prévoit dans son article 15 que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption».

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 1994 quelques crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 1994. Le détail de ces ouvertures figure au tableau ci-après :

Imputations	Libellés	Crédits votés en 1993	Crédits à ouvrir avant vote BP 1994
	BUDGET PRINCIPAL		
33000 - Bâtiment 903 1 2142 00502	Écoles du premier degré - Mobilier et matériel scolaires - Domaine de l'enseignement	100 000	65 000
45020 - Bibliothèque Municipale 903 63.2141.89032	Bibliothèques - Mobilier et matériel culturels - Ouvrages	50 000	2 400
47030 - Animation Socio-Culturelle 903 90.2141.00509	Animation de quartier - Mobilier et matériels culturels - Domaine de la culture	75 000	5 100
	Autres crédits hormis ceux inscrits au chapitre 925 (crédits afférents au remboursement de la dette)	<u>136 104 449</u>	-
	Total budget principal	136 329 449	72 500
	Limite des 25 %	<u>x 25 %</u> 34 082 362	
	Rappel des crédits votés par anticipation au BP 1994		<u>19 610 600</u>
	Total des crédits d'investissement votés par anticipation au BP 1994		19 683 100

Imputations	Libellés	Crédits votés en 1993	Crédits à ouvrir avant vote BP 1994
50000 - Service Hygiène-Santé 895 2183.0019	BUDGET SSADPA		
	Matériel de bureau et matériel informatique - SSADPA	5 702	<u>1 400</u>
	Autres crédits	<u>36 429</u>	
	Total budget SSADPA	42 131	1 400
	Limite des 25 %	<u>x 25 %</u> 10 533	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits cités ci-dessus.